

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

Ordonnance déterminant la relocalisation d'une zone de stationnement réservé aux autobus scolaires et l'agrandissement du débarcadère desservant l'école Jeanne-Mance
(Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) article 3, paragraphe 4^o)

À la séance ordinaire du 3 juillet 2018, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

- le retrait de la zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école excepté autobus scolaire d'une longueur de 61 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le retrait de la zone de stationnement limité à 15 minutes de 8 h à 17 h du lundi au vendredi de septembre à juin excepté période interdite d'une longueur de 43 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le retrait de la zone de stationnement interdit de 9 h à 23 h excepté détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) secteur 90 d'une longueur de 27 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le retrait de la zone de stationnement interdit de 7 h à 19 h d'une longueur de 16 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le prolongement de 33 mètres vers le sud la zone de stationnement interdit de 9 h à 23 h excepté détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) secteur 90 d'une longueur de 96 mètres du côté est de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- l'installation d'une zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école excepté autobus scolaire d'une longueur de 61 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- l'installation d'une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h du lundi au vendredi du 20 août au 30 juin d'une longueur de 86 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est.

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez